

# Séminaire DREAL - Agam

# PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPESCÔTE D'AZUR James James







# QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE





Avec la participation de











Séminaire DREAL - Agam

# QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

# Introduction

Frédéric Bossard

Directeur général de l'Agam















#### 9h30-9h35 - Introduction séminaire

Frédéric BOSSARD

Directeur général de l'Agam

9h35-9h45 - Brise-glace : Quiz (3 questions)

9h45-10h00 - DREAL

Clémence HUMEZ

Chargée de mission Qualité de l'air

10h00-10h20 - ARS

**David HUMBERT** 

Responsable du pôle Urbanisme, Délégation départementale des Bouches-du-Rhône, Service Santé Environnement

10h20-10h40 - Atmosud

**Sébastien MATHIOT** 

Chargé d'action territoriale Bouches-du-Rhône (Industries/acteurs économiques) & Départements Alpins

Patricia LOZANO

Chargé d'action territoriale Bouches-du-Rhône (Industries/acteurs économiques) & Départements Alpins

10h40-11h00 - Questions

#### 11h00-11h20 - Métropole Aix-Marseille-Provence

**Charlaine MAYAUX** 

Chantal VANINETTI

Cheffes de projet MAMP Urbanisme-Santé-PLUi, Unité Urbanisme Marseille, Service Urbanisme Secteur Sud Est, Direction Urbanisme, Pôle Cohérence Territoriale

11h20-11h30 - Agam

**Vincent TINET** 

Chef de Pôle Mobilités

**Damien ROUQUIER** 

Chef de Projet Santé Urbanisme, Pôle environnement

11h30-11h50 - Questions

11h50-12h00 - Conclusion

Frédéric BOSSARD

Directeur général de l'Agam



# **BRISE-GLACE**

Quiz (3 questions)

Pollution de l'air « sanitaire » : polluants

Connaissance des normes

Qualité de l'air & Electrification voitures





















# **QUESTION 1**

Quels sont les principaux polluants de l'air qui ont un impact sur notre santé?

A – Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

B – Le méthane (CH<sub>4</sub>)

C – Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)

D – Les particules fines (PM<sub>10</sub>, PM<sub>2,5</sub>)

 $E - L'ozone (O_3)$ 

F – Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)











# QUESTION 1 Quels sont les principaux polluants de l'air qui ont un impact sur notre santé?

Gaz à effet de serre

A – Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

B – Le méthane (CH₄)

C – Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



D – Les particules fines  $(PM_{10}, PM_{2,5})$ 

 $E - L'ozone (O_3)$ 

F – Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)



Impacts sur le changement climatique = échelle planétaire



Impacts sur la santé = échelle locale











# **QUESTION 2**

La pollution de l'air ne sera bientôt plus un problème grâce aux voitures et moteurs électriques

A – Vrai

B – Faux











# **QUESTION 2**

La pollution de l'air ne sera bientôt plus un problème grâce aux voitures et moteurs électriques

A – Vrai



# B – Faux

- L'électrification du parc apportera surtout une diminution des NOx, mais une baisse modérée des particules: plus de 50% des émissions de particules ne proviennent pas des moteurs, mais plutôt des frottements routiers (pneumatiques, chocs...) et de leur remise en suspension.
- Changement des normes réglementaires pour 2030 : proposition européenne de diviser par deux les seuils; valeurs cibles OMS divisés par 4 en 2021
- Incertitude sur le délai : quels impacts sanitaires en attendant?











# **QUESTION 3**

Quelles seront les valeurs réglementaires annuelles pour les particules fines (PM10) en 2030 ?

 $A - 40 \mu g/m3$ 

 $B - 36 \mu g/m3$ 

 $C-20 \mu g/m3$ 

 $D - 15 \mu g/m3$ 











# **QUESTION 3**

Quelles seront les valeurs réglementaires annuelles pour les particules fines (PM10) en 2030 ?

 $A - 40 \mu g/m3$ 



Norme en vigueur

 $B - 36 \mu g/m3$ 



Moyenne annuelle 2022 à Marseille



 $C-20 \mu g/m3$ 

 $D - 15 \mu g/m3$ 



Proposition UE 2030 Seuil réglementaire annuel

Ligne directrice OMS = proposition norme UE 2050



# QUALITÉ DE L'AIR ET URBANISME DANS LES PPA

- L'état de la qualité de l'air dans les Bouches-du-Rhône et la règlementation
- Le Plan de protection de l'Atmosphère des Bouches-du-Rhône





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

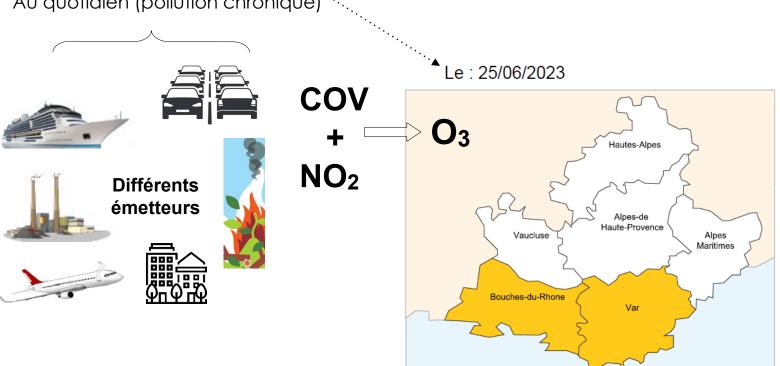


## LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE : ÉMISSIONS ET CONCENTRATIONS DE POLLUANTS DANS L'AIR

La (mauvaise) qualité de l'air a un impact sur la santé:

• En cas de pic de pollution ......

• Au quotidien (pollution chronique)



Le: 15/02/2023



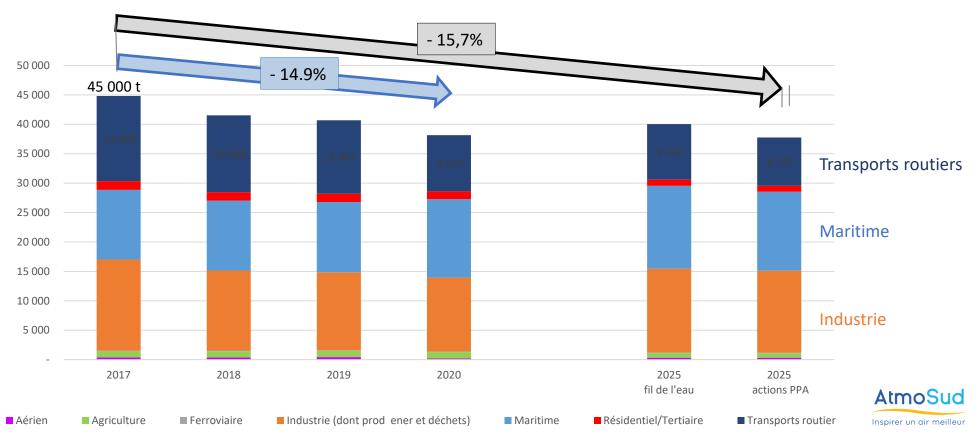
Mesure (et modélisation) des concentrations de polluants dans l'air

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



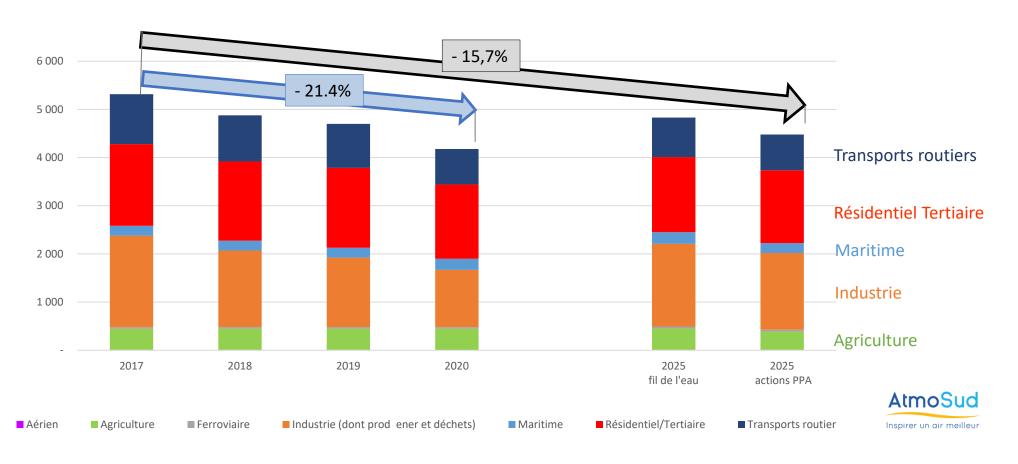
## LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE – L'INVENTAIRE ANNUEL DES ÉMISSIONS

PPA 13 - Émissions tendancielles NOx (t) (oxydes d'azote)



## LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE – L'INVENTAIRE ANNUEL DES ÉMISSIONS

PPA 13 - Émissions tendancielles PM2.5 (†) (particules fines)

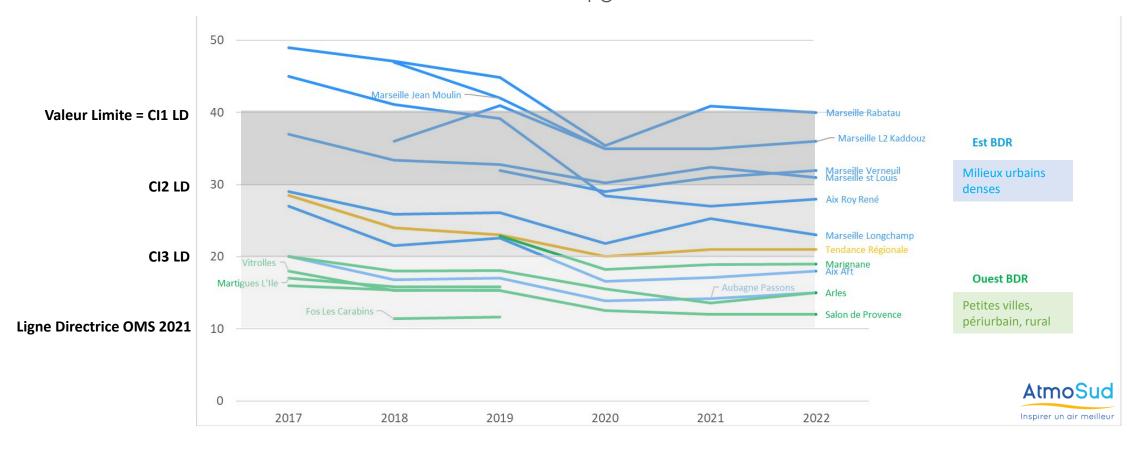


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



## LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE LES MESURES AUX STATIONS FIXES DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE

Évolution des concentrations NO2 en µg/m3 aux stations PPA13 de 2017 à 2022





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



## **UNE RÉGLEMENTATION COMPLEXE**

#### Principales réglementations

✓ La directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe
✓ La directive 2004/107/CE concernant l'arsenic, le cadmium, le mercure, le nickel et les
hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant
✓ L'article R. 221-1 du Code de l'environnement

 Réglementation française ou européenne
 Des seuils contraignants (valeur limite, seuil d'info-reco, seuil d'alerte) et non-contraignants (valeur cible, objectif de qualité)

Exemple: I'ozone (O<sub>3</sub>)

Concentration horaire: 180µg/m³: seuil info-reco

240µg/m³ : seuil d'alerte

Concentration « annuelle » : 120µg/m³ /8h/25J : valeur cible

Exemple: les particules (PM10)

Concentration journalière : 50µg/m³ : seuil info-reco

80µg/m³: seuil d'alerte

Concentration « annuelle » :  $40\mu g/m^3 \& 50\mu g/m^3/35J$  : valeur limite

« Respecter les seuils réglementaires ne garantit pas à la population le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé »

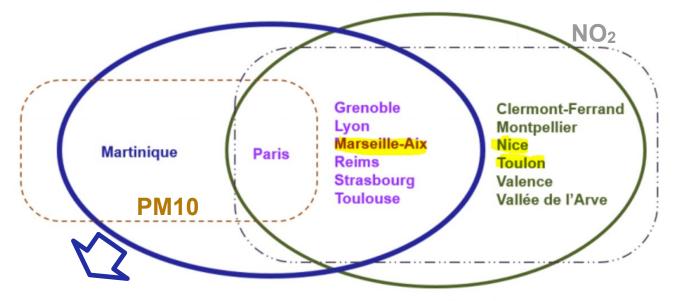
(Autorité environnementale CGEDD)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

## LA RÉGLEMENTATION

La France en contentieux européen pour non respect de la réglementation pour certains polluants sur certains territoires

#### Décision du Conseil d'État (10 juillet 2020)



L'État condamné à verser une astreinte en faveur de la qualité de l'air.

Bénéficiaires : Ademe, Cerema, Ineris, Anses, les AASQUA des territoires concernés Arrêt de la CJUE NO<sub>2</sub> (24 octobre 2019)

# 33 PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



# **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

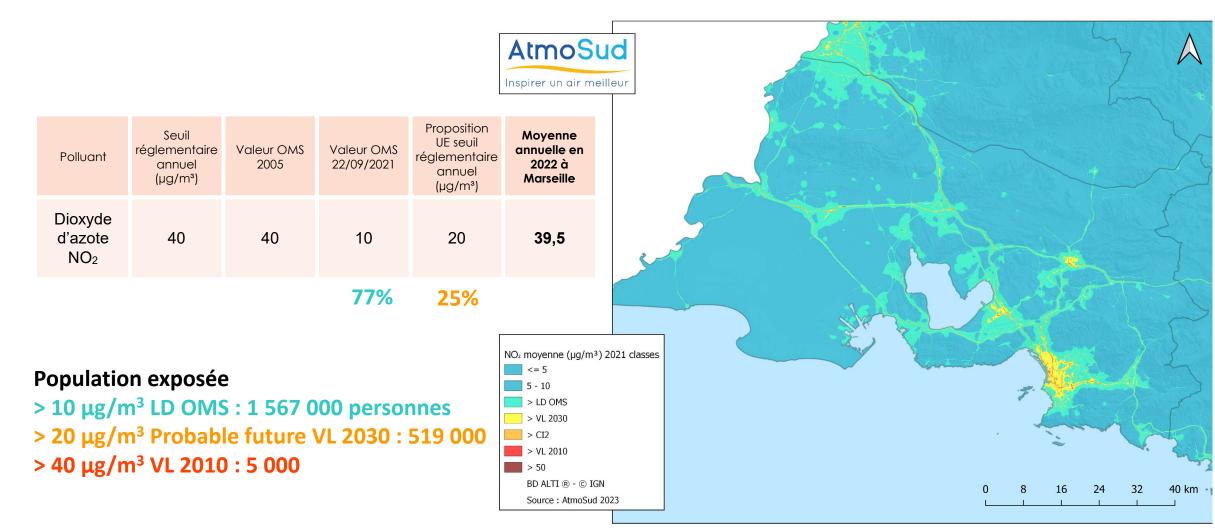
## LA RÉGLEMENTATION - DES SEUILS EUROPÉENS EN COURS DE RÉVISION

Polluant	Seuil réglementaire annuel (µg/m³)	Valeur OMS 2005	Valeur OMS 22/09/2021	Proposition UE seuil réglementaire annuel (µg/m³)	Moyenne annuelle 2022 à Marseille
Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	40	40	10	20	39,5
PM10	40	20	15	20	36
PM2,5	25	10	5	10	12

2050 2030

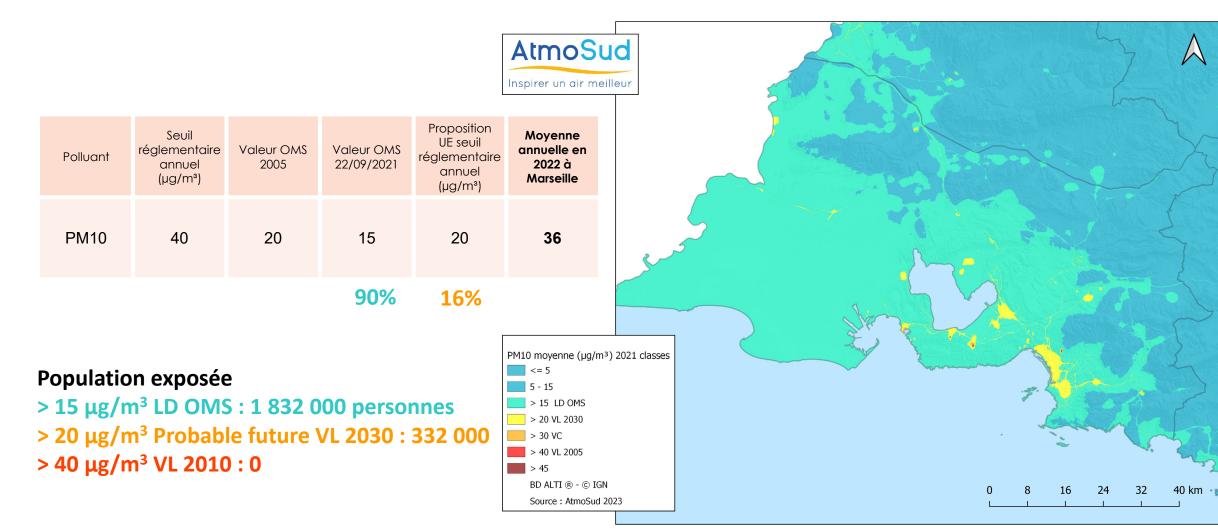
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

## LA RÉGLEMENTATION - DES SEUILS EUROPÉENS EN COURS DE RÉVISION



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

## LA RÉGLEMENTATION - DES SEUILS EUROPÉENS EN COURS DE RÉVISION



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

## LES PLANS DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA)

#### Objectifs

#### Améliorer la qualité de l'air

• Réduire les émissions de polluants « à la source » pour diminuer les concentrations dans l'air

#### Réduire l'exposition des personnes à des niveaux de pollution élevés

- Protéger les personnes vivant et travaillant dans des lieux pollués
- Limiter l'ajout de population dans les lieux pollués

#### Respecter les seuils réglementaires

Tendre vers les seuils de l'OMS

#### Poursuivre la mobilisation des acteurs du territoire

• Créer et maintenir une dynamique collective en faveur de la qualité de l'air

#### Co-construire un plan d'actions multisectoriel, communiquant et évolutif



# PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPESCÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement 06 13 83 84

Plan de Protection de l'Atmosphère

## LES PLANS DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA)

#### 50 à 60 Fiches-Actions pour :

- montrer la dynamique du territoire en faveur de la qualité de l'air;
- opérationnalité du PPA;
- socle de l'évaluation.

#### Enjeu de fiabilité du PPA :

Choix de retenir majoritairement des actions en cours et/ou réalisables à court terme

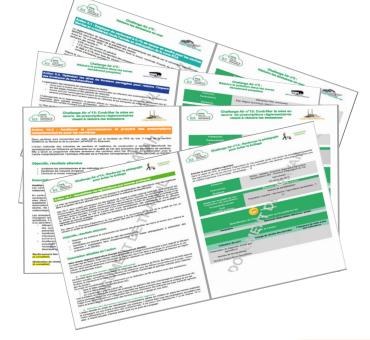
#### Diversité des porteurs d'actions et partenaires :

Collectivités, État, acteurs institutionnels, économiques, associatifs ...

#### 10 pages pour les actions emblématiques :

donner la parole aux acteurs locaux, illustrer la diversité des secteurs d'action, des porteurs, des types d'actions





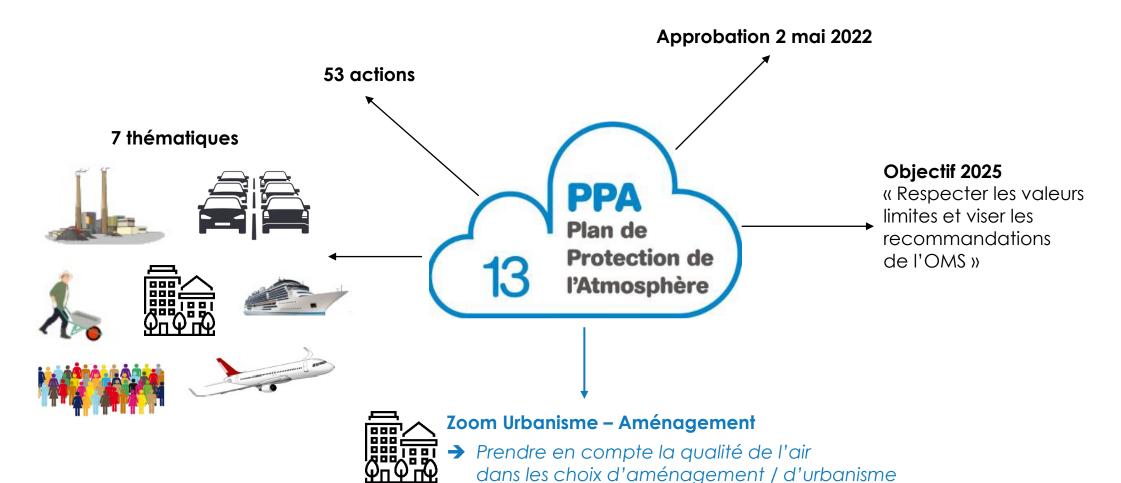






Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

## LE PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES BOUCHES DU RHÔNE – PPA13





#### LE PPA 13 – ZOOM SUR L'URBANISME



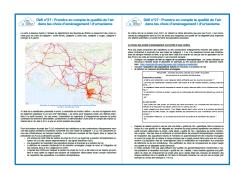
Défi n°27 : Prendre en compte la qualité de l'air dans les choix d'aménagement / d'urbanisme

Action 43. Renforcer, en lien avec la collectivité, la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets, en limitant l'exposition des populations dans les zones les plus exposées

### Objectifs, résultats attendus

- Renforcer la prise en compte de l'air dans les avis de l'Autorité environnementale régionale
- Renforcer la prise en compte de l'expertise d'AtmoSud dans les documents d'urbanisme
- Éviter l'exposition de nouvelles populations à une qualité de l'air dégradée en limitant l'implantation d'immeubles accueillant du public, d'établissements sensibles et de logements à proximité des principaux axes de transport







Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Plan de Protection de l'Atmosphère

#### LE PPA 13 – ZOOM SUR L'URBANISME

Action 43. Renforcer, en lien avec la collectivité, la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets, en limitant l'exposition des populations dans les zones les plus exposées

#### Contexte réglementaire

Sur l'ensemble du territoire national :

- L'article L101-2 stipule que les documents d'urbanisme déterminent les conditions permettant d'assurer la préservation de la qualité de l'air.
- Les articles L.111-6 à L.111-8, sur la prise en compte de l'environnement, stipulent qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express, et des déviations. Cette bande est fixée à soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. La non application de ces dispositions doit être justifiée et motivée au regard notamment des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages. La prise en compte des risques pour la population exposée doit être intégrée.

**PPA13** → renforcement de ces mesures sur les zones les plus touchées par la pollution atmosphérique

32 **PRÉFET** DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-**CÔTE D'AZUR** 

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Plan de Protection de l'Atmosphère 83 84

#### LE PPA 13 – ZOOM SUR L'URBANISME

Action 43. Renforcer, en lien avec la collectivité, la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets, en limitant l'exposition des populations dans les zones les plus exposées

#### A. Pour la planification territoriale

Pour rappel, les largeurs maximales de secteurs affectés par le bruit sont fixés par arrêté préfectoral à :

- 300 m pour les voies de catégorie 1
- → Violet foncé
- 250 m pour les voies de catégorie 2
- → Violet clair
- 100 m pour les voies de catégorie 3 → Rouge

Pour tout secteur de projet des PLU(i) comportant des habitations ou des constructions d'équipements recevant des publics sensibles s'implantant à proximité d'un axe routier de catégorie 1, 2 ou 3 du classement sonore des infrastructures de transport terrestre, il est fortement conseillé de faire figurer dans le rapport de présentation du PLU(i) la démarche suivante:

- une analyse de l'état initial du secteur de projet du PLU(i) au regard de la pollution atmosphérique (situation vis à vis des valeurs réglementaires et des lignes directrices OMS).
- une évaluation de l'exposition des populations futures et riveraines à la pollution de l'air.
- la définition de mesures d'évitement et de réduction envisagées (marge de recul) et l'intégration de ces mesures dans le PLU (règlement ou OAP).
- L'exposé des motifs pour lesquels le secteur de projet du PLU(i) a été retenu et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte notamment de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique.

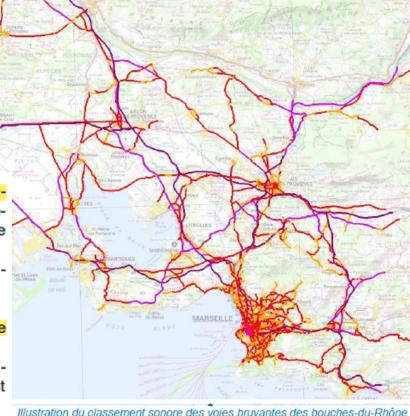


Illustration du classement sonore des voies bruyantes des bouches-du-Rhône. DDTM13. GéoIDE-Carto, 2021.

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

#### LE PPA 13 – ZOOM SUR L'URBANISME

Action 43. Renforcer, en lien avec la collectivité, la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets, en limitant l'exposition des populations dans les zones les plus exposées

#### B. Pour les projets d'aménagement à proximité d'axes routiers

Pour tout projet comportant des habitations ou des constructions d'équipements recevant des publics sensibles s'implantant à proximité d'un axe routier de catégorie 1, 2 ou 3 du classement sonore des infrastructures de transport terrestre et ferré, et qui doit faire l'objet d'un examen au cas par cas en application de l'article R122-2 du code de l'environnement, il est vivement conseillé :

- d'intégrer une analyse du site au regard de la pollution atmosphérique. Les cartes réalisées par AtmoSud à l'échelle locale et disponible en opendata au lien suivant pourront être utilement mobilisées : <a href="https://opendata.atmosud.org/viewer.php?categorie=modelisation">https://opendata.atmosud.org/viewer.php?categorie=modelisation</a>
- d'évaluer l'exposition des populations futures et riveraines à la pollution de l'air
- de détailler les mesures de protection envisagées



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement 06 13 83 84

Plan de Protection de l'Atmosphère

#### Le PPA 13 – Zoom sur l'urbanisme

Action 43. Renforcer, en lien avec la collectivité, la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets, en limitant l'exposition des populations dans les zones les plus exposées

Pense-bête : exemples de points à étudier pour limiter l'exposition des personnes à la pollution atmosphérique

#### Organisation spatiale:

- le bâti à venir présente-t-il une marge de retrait suffisante avec les sources de pollution ?
- comment est matérialisée l'interface entre l'axe routier et le bâti (linéaire d'arbres, parking, bâtiment écran...) ?
- la végétation haute est-elle disposée au centre du projet (exemple patio) ou en interface avec l'extérieur ?
- la ventilation à l'échelle du projet : quelle est la morphologie des bâtiments par rapport aux vents dominants ?
- etc.

#### Au sein du bâti :

- quel impact de l'axe routier, en fonction des vents dominants, sur l'emplacement des balcons, ouvertures et la disposition des pièces (pièces de vie / pièces de nuit) ?
- quels usages pour quels publics? Les étages élevés étant moins soumis à la pollution atmosphériques issue du trafic routier, les usages destinés aux personnes les plus vulnérables sont-ils pris en compte?
- la ventilation intérieure : où se situent les prises d'air du système de ventilation des pièces ?
- etc.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

#### LE PPA 13 – ZOOM SUR L'URBANISME

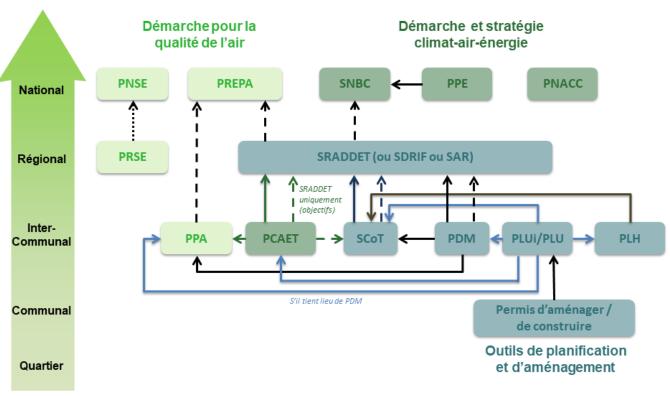
Action 43. Renforcer, en lien avec la collectivité, la prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme et les projets, en limitant l'exposition des populations dans les zones les plus exposées

#### B. Pour les projets d'aménagement à proximité d'axes routiers

- d'ajouter au dossier soumis à cas par cas une étude « qualité de l'air » spécifique, dans la mesure où l'enjeu lié à une qualité de l'air dégradée sur l'emprise du projet pourrait représenter une atteinte à la santé humaine défavorable au projet. Cette étude « qualité de l'air » regroupera les points mentionnés ci-après : état des lieux en émissions et concentrations de polluants atmosphériques, évaluation de l'exposition des populations futures et riveraines et approfondissement des mesures envisagées en amont du projet afin de réduire le risque sanitaire que le projet pourrait faire porter par son emplacement à la population cible de l'aménagement (telle la modification de l'implantation d'un ensemble de bâtiments ou de leur architecture). Une justification du choix de l'emplacement du projet malgré une qualité de l'air dégradée serait bienvenue.
- si l'enjeu sanitaire n'est pas jugé suffisant pour justifier les approfondissements mentionnées à l'alinéa précédent et nécessiter une étude « qualité de l'air » dédiée, il sera toutefois apprécié une justification du choix de l'emplacement du projet ainsi qu'un rapide détail des mesures de réduction des risques sanitaires liés à la qualité de l'air dans le formulaire d'examen au cas par cas du projet (par exemple au niveau des rubriques 6.1 et 6.4).

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

#### ANNEXE - ARTICULATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION



#### Légende:

- \_ \_ \_ \_ \_ \_ « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales
- -----> Constitue un volet



# SANTÉ, QUALITÉ DE L'AIR ET URBANISME







06 13 83 84

Plan de Protection de l'Atmosphère

## LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ



## **CONDITIONS DE VIE**

Logement Mobilité et activité physique Alimentation Éducation et culture Emploi et revenus Interactions sociales et familiales Loisirs



Qu'est ce qui détermine notre santé?



## **ENVIRONNEMENT**



Qualité des milieux (air, eau, sol) Ondes sonores et électromagnétiques Climat et confort thermique Nature en ville

Aménités naturelles (mer, massifs, campagne...)



## **BIOLOGIE ET GÉNÉTIQUE**

Age Sexe Hérédité





**25**%

## SYSTÈME DE SOINS



Qualité de l'offre de soins Accès à l'offre de soins Maîtrise individuelle de l'offre de soin (savoir consulter)

Séminaire DREAL - Agam

**QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE** 

#### TROUBLES NEUROLOGIQUES **ET MENTAUX**

Stress, AVC, Alzheimer, dépressions, épilepsies...





#### TROUBLES ORL ET OCULAIRES

Plan de

Protection de

OR 13

Surdité, rhinites, allergies...

Agence Régionale de Santé

Provence-Alpes Côte d'Azur

LES IMPACTS SANITAIRES

40 000 décès anticipés par an en France

**Plus de 2000** pour la région Paca

#### PATHOLOGIES RESPIRATOIRES

Asthme, cancer du poumon...



#### **PATHOLOGIES CARDIO-VASCULAIRES**

Hypertension, infarctus, insuffisance cardiaque, tachycardie...



Affections de l'appareil rénal et digestif, autres cancers...



#### **EFFETS SUR LA PEAU**

Vieillissements, irritations cutanées, eczémas...

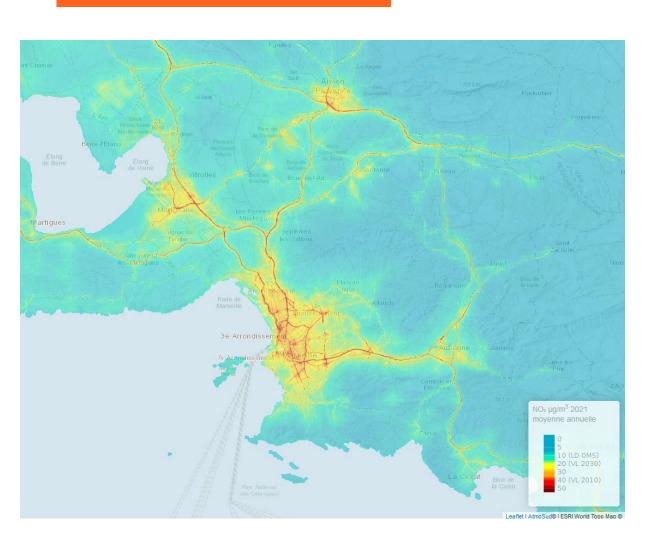


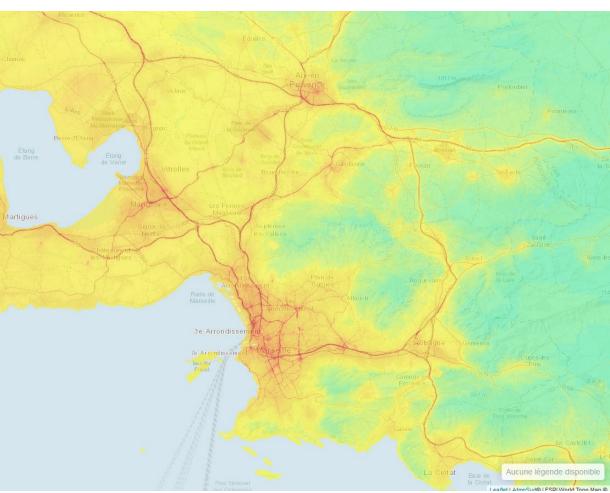
Troubles de la fertilité, fausse couche...

Source : réseau Atmo France, Santé Publique France INFOGRAPHIE © agam











### **SANTÉ ET AXES ROUTIERS**

#### De nombreux travaux scientifiques :

- Excès de mortalité de 18% associé à la proximité du trafic (50 m de voies urbaines et 100 m d'autoroutes).
- Risque relatif de décès augmenté de 41% entre 50 et 100 m
- ▶ Risque de cardiopathie ischémique et de maladie coronarienne augmenté de 85% (All.) à moins de 150 m
- Mortalité par accident vasculaire cérébral multipliée par 7 chez les hommes à 200 m, par 3 entre 200 et 500 m d'une avenue principale, comparée à 1000 m (GB)
- ► Risque cardio-vasculaire augmenté de 11% entre 100 et 200 m
- Crises, bronchospasmes et utilisation de médicaments broncho-dilatateurs augmentés de 89% pour une distance proche (150 m) (USA)
- ▶ Risque 5 fois supérieur de fonction pulmonaire cliniquement basse (moins de 80% de la fonction normale pour l'âge) chez les enfants de 10 ans vivant à moins de 500 m d'une route à fort trafic, comparés à ceux vivant à plus de 1500 m. effet irréversible (USA)
- Proportion accrue d'asthme, de sifflements bronchiques, d'infections ORL, de rhumes, de grippes, de 20 à 30% chez les enfants vivants à proximité des voies à fort trafic (NL)
- Hypersensibilité aux allergènes alimentaires, effets délétères dès la vie intra-utérine

Une exposition de 6h à 22h à un bruit > 65 dB est associé à un risque cardio-vasculaire accru de 16 % (All.) Le risque relatif de faire un infarctus, pour les hommes exposés à un bruit > à 70 dB le jour par rapport à ceux < à 60 dB était de 30%. Pour les hommes vivant depuis au moins 10 ans à l'exposition du bruit > à 70 dB, le risque relatif est de 80%.

Responsabilité des collectivités / des aménageur, promoteurs

Caractériser les expositions à la pollution pour évaluer le risque sanitaire

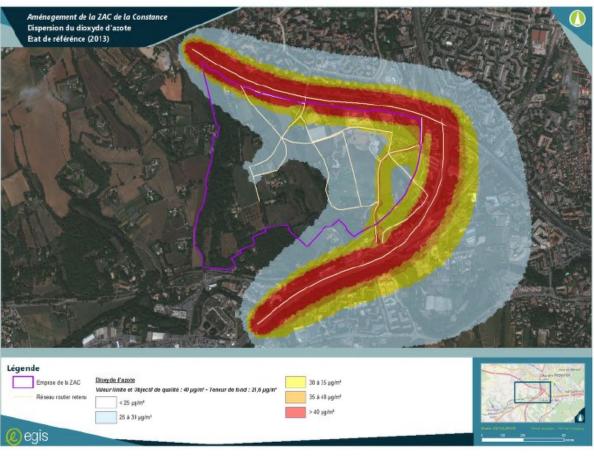
- ► Limiter les expositions
- Compenser les impacts

### **Exemples:**

- ZAC de la Constance (Aix-en-Provence)
- Chemin du littoral (Marseille)

#### **ZAC DE LA CONSTANCE**







#### **ZAC DE LA CONSTANCE**

Concentration en poussières PM2,5, en µg/m3 - journée type

Niveau : de 0 à 2,5 m au dessus du sol

Bruit de fond = 8,67 µg/m3 ☐ < 8,77 ■ de 8,77 à 9 de 9 à 9,5 de 9,5 à 10

de 10 à 11

de 11 à 16



Concentration en poussières PM2,5, en µg/m³ - - journée type

Niveau : de 10 à 12,5 m au dessus du sol

< 8,77 de 8,77 à 9

■ de 9 à 9,5

de 9,5 à 10

de 10 à 11

de 11 à 16



Concentration en poussières PM2,5, en µg/m3 - - journée type

Niveau : de 17,5 à 22 m au dessus du sol

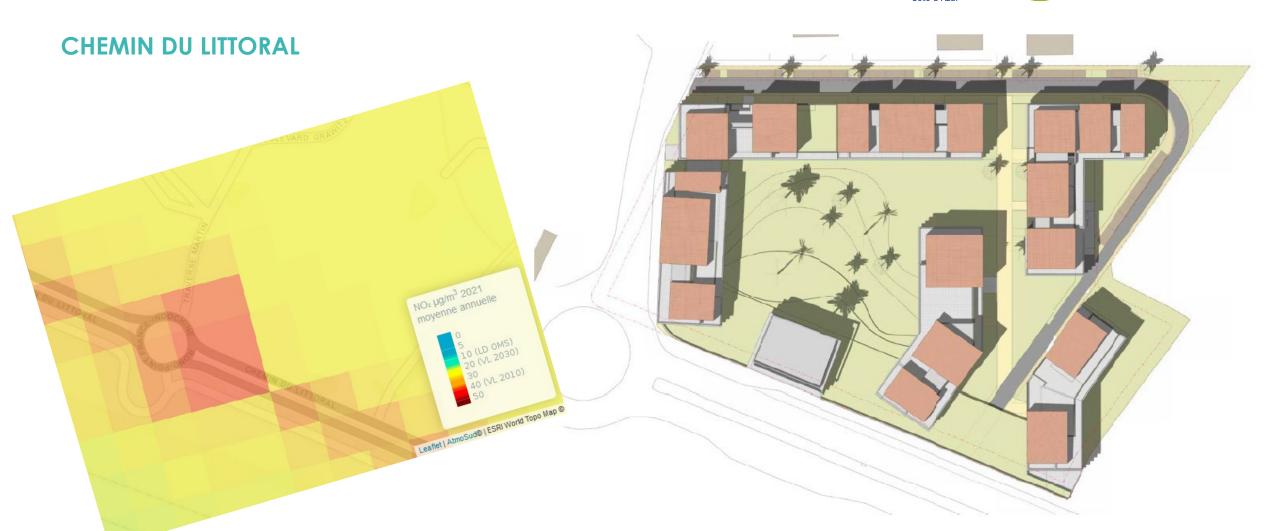
Bruit de fond = 8,67 µg/m<sup>3</sup> ☐ < 8,77 ■ de 8,77 à 9 de 9 à 9,5 de 9,5 à 10 de 10 à 11 de 11 à 16



#### ZAC DE LA CONSTANCE





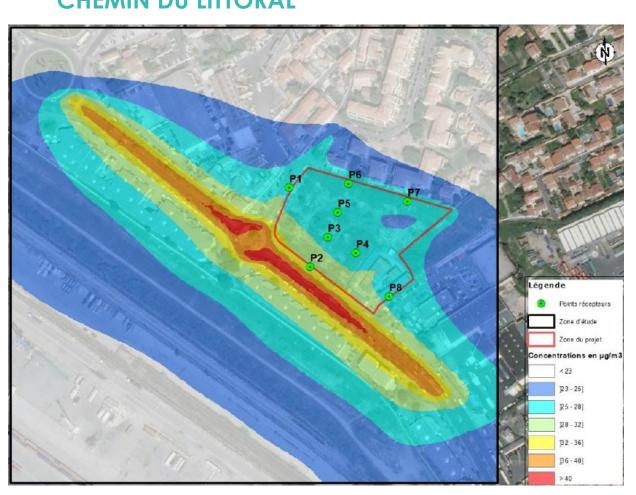


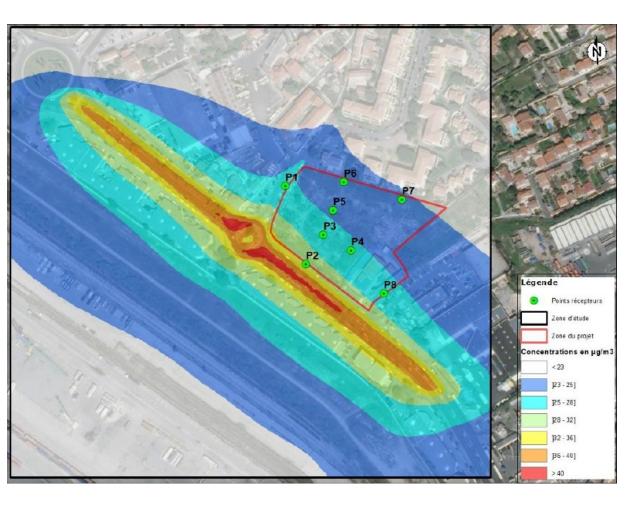
 Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Plan de Protection de 06 13 83 84 l'Atmosphère

QUALITÉ DE L'AIR DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

#### **CHEMIN DU LITTORAL**







#### LES LEVIERS DE L'URBANISME

#### Éviter les expositions.

#### Agir sur la mobilité.

- Veiller à la cohérence urbanisme / transports
- Aménager des transports en commun
- Favoriser les mobilités actives
- Réglementer le stationnement public/privé
- Partager l'espace public

#### Améliorer le cadre de vie.

- Nature et Eau en ville
- Qualité des espaces publics (et privés), qualité de l'habitat (notamment QAI)
- Accès aux soins, équipements et services





## ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR ET SUIVI D'AMÉNAGEMENTS SUR LE TERRITOIRE

- Rappels missions Atmosud
- Constats et évolutions territorialisées
- Efficacité des mesures d'aménagement sur la qualité de l'air
- Atmosud et les plans et programmes (PCAEM-Plan de mobilité)





# Inspirer un air meilleur Of 13 83 84 Plan de Protection de l'Atmosphère

## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

#### LES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- ► Enjeu majeur de santé publique : la pollution de l'air extérieur est aujourd'hui classée comme cancérogène certain pour l'homme par l'OMS (2014)
  - Union européenne: 600 000 décès prématurés par an (AEE rapport 2015);
  - France: 40 000 décès par an (Santé Publique France, 2020);
  - Des pathologies chroniques;
  - Une dégradation de la qualité de vie ;
- Enjeu économique: Les coûts sanitaires, sociaux et économiques de la pollution de l'air sont évalués en France à environ 100 milliards d'euros par an (Sénat, 2015).
- ► Enjeu réglementaire : France en contentieux avec l'Europe pour dépassement de valeurs réglementaires en PM10 et en NO<sub>2</sub>.
- ▶ Enjeu planétaire environnemental, climatique et énergétique.

# AtmoSud Inspirer un air meilleur

PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

#### DISPOSITIF DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN FRANCE ET EN RÉGION

- Structures associatives régionales, membres de la Fédération ATMO
- ► AASQA, agrément du Ministère en charge de l'environnement, mission de service public
- Structure collégiale, composée de 4 collèges : État, collectivités, acteurs économiques, associations protection environnement
- Coordination technique du dispositif par le Laboratoire Central de Surveillance de la QA (LCSQA) :
- ► l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) et l'Ecole Nationale Supérieure Mines-Telecom Nord Europe (IMT Nord Europe).



De la surveillance

#### **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

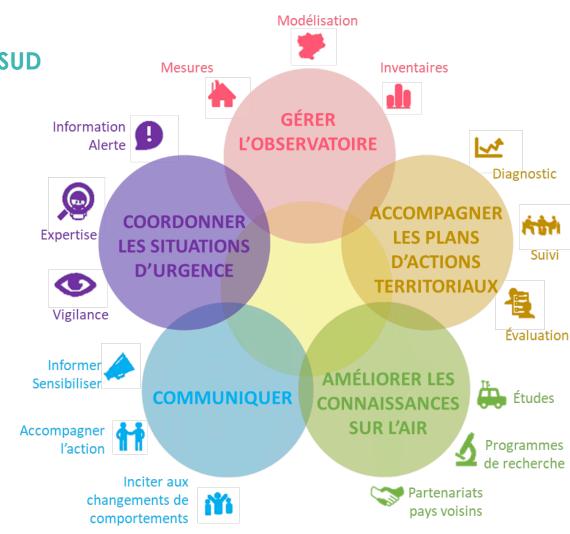




#### **ATMOSUD:** OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN RÉGION SUD

- **Surveiller:** évaluer l'exposition des populations et prévoir.
- Informer et sensibiliser la population, les acteurs et les décideurs.
- Agir pour l'amélioration de la qualité de l'air.
- Accompagner / évaluer / suivre les plans d'actions régionaux et territoriaux (PPA, SRCAE, PDU, SCOT, PCAET, ZFEm...).

INTÉGRER LE « RÉFLEXE AIR » DANS LES POLITIQUES **PUBLIQUES ET LE QUOTIDIEN DE CHACUN** 





Plan de Protection de l'Atmosphère 83 84

Inspirer un air meilleur

#### **OUTILS DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE**



L'outil cartographique « cartes stratégiques air » (CSA) depuis 2016

en cours de révision au niveau national - nouvelle version attendue courant 2023

- diagnostic « air/urbanisme » à l'usage des collectivités et services de l'État
- Intégrer l'exposition de la population à la pollution dans la conception de l'urbanisme

Basé sur les VL NO<sub>2</sub> et PM10, stables, 5ans intégrés



#### Les cartes ICAIR 365 disponibles

- Effet cumulatif des différents polluants (PM10, PM2.5, O<sub>3</sub>, NO<sub>2</sub>)
- Un incrément d'un point d'ICAIR365 correspond au dépassement d'une LD

Ex: ICAIR365 de 3:

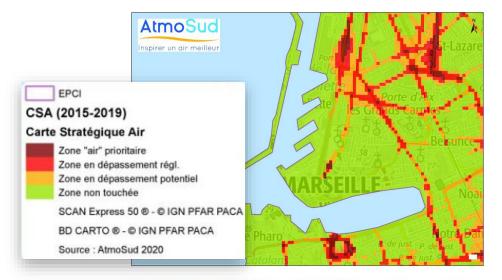
= dépassement de 3 LD

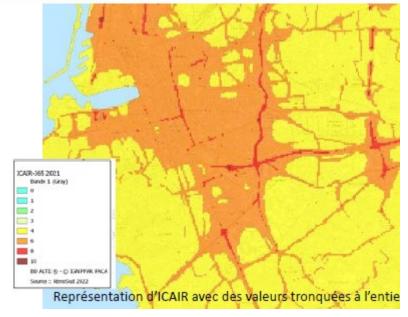
ΟU

= à 3 fois le dépassement d'une LD

OU

toute combinaison intermédiaire : 2 polluants à 1.5 fois leur LD, ou 1 polluant à 2 fois sa LD et un autre à 1 fois sa LD...)











#### **OUTILS ET BESOINS DES ACTEURS DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS**

#### Observatoire

#### • AQ

#### Mesure

Stations, campagnes et microcapteur

Inventaire d'émissions

#### Modélisation

cartographie fine échelle, Azur, exposition, ...

### **Engagement et territoire**

#### Acteurs du territoire

- Agglomérations, métropoles, communauté d'agglomération et de communes, mairies
- Agences d'urbanisme publiques
- Etablissements publics et aménageurs (tels Euromed, SPLA pour Aix, Bouygues, Vinci...)
- BE souvent mandatés par Métropoles, Collectivités, Etat,...
- Associations de riverains

#### Attentes des acteurs

- Diagnostic de la qualité de l'air / au regard de la règlementation
- Implantation des lieux sensibles
- Scenarii de réduction des émissions pour évaluer l'impact d'actions potentielles
- Aides à la décision, conseils en termes d'aménagement : localisation de bâtis, coté des ouvrants...

#### Feed-back vers AtmoSud

- Meilleure connaissance de l'enveloppe urbaine (accès aux données d'urbanisme, de trafic, maquettes 2D/3D...)
- Meilleure connaissance des projets en amont, pour anticiper les propositions et le suivi





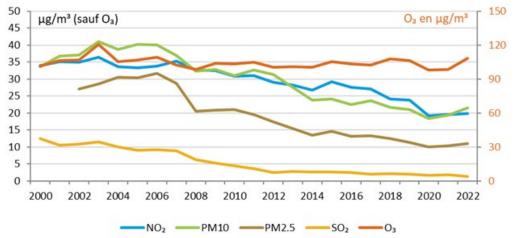


# Diagnostic de la qualité de l'air dans les Bouches-du-Rhône

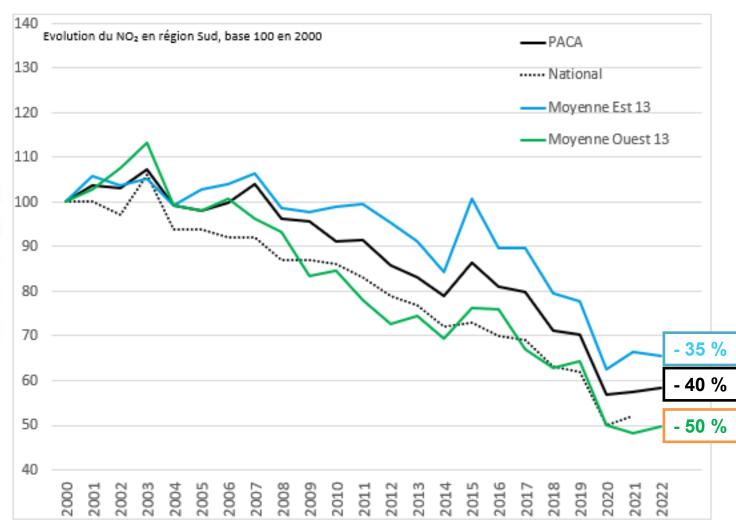
# AtmoSud Inspirer un air meilleur One 13 83 84 Plan de Protection de I'Atmosphère

## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

# TENDANCE: AMÉLIORATION PROGRESSIVE – RYTHME DIFFÉRENT SELON LES TERRITOIRES



#### Évolution des concentrations de NO<sub>2</sub> dans les Bouches-du-Rhône, en base 100, depuis 2000







PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

#### **EXPOSITION 2021**

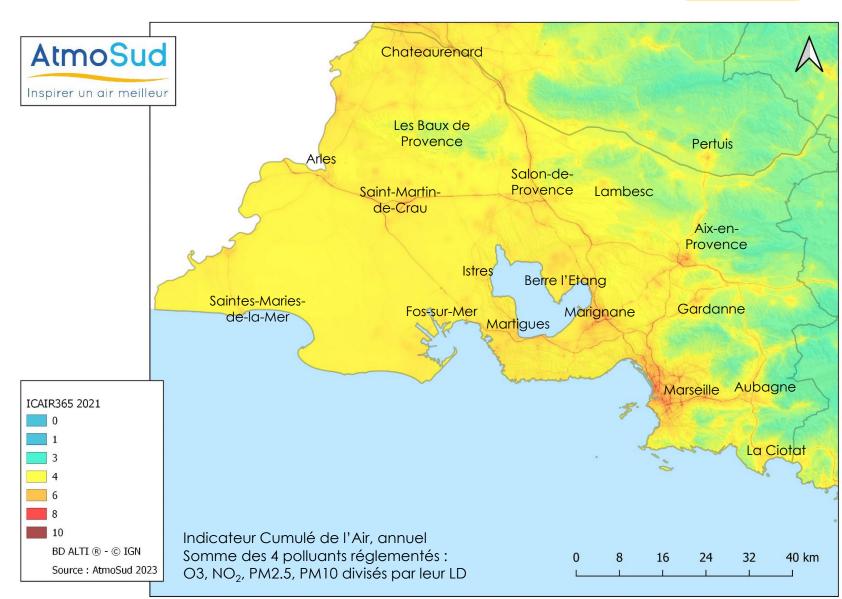
#### Personnes exposées à la VL 5 000 personnes > VL NO<sub>2</sub>

Centre urbain de Marseille Abords des grands axes de circulation et de la zone portuaire

#### Personnes exposées aux LD OMS

77 % de la population NO<sub>2</sub> 90% PM10 100 % PM2.5

Zones urbanisées (moyennes et grandes villes)
Autour des réseaux routiers et autoroutiers denses, des grands pôles industriels du territoire, des ports et aéroports





# AtmoSud Inspirer un air meilleur



## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

#### **ENJEUX NO<sub>X</sub>**

- Transports routiers
- Industrie/production d'énergie
- ► Transports maritimes

Répartition sectorielle (t)
(2019 - Bilan territorial - sans sources additionnelles)
AtmoSud Version Inventaire: 9.2
Emissions de NOx : BOUCHES-DU-RHÔNE

Aérien - LTO domestique: 170 (0.4%) Aérien - LTO international: 260 (0.6%) **Agriculture**: 1139 (2.7%) **Transport Routier**: 13383 (31.9%) Biogénique: 119 (0.3%) 32% Industrie: 9764 (23.3%) 23% 41977 28% Maritime - quai/rade/manoeuvre domestique: 1681 (4.0%) Tertiaire: 490 (1.2%) **Résidentiel**: 958 (2.3%) Production d'énergie: 3499 (8.3%) Maritime - quai/rade/manoeuvre international: 10258 (24.4%)







#### **ENJEUX PM2.5**



Chauffage au bois

34% des particules PM2.5 émises
par le résidentiel dont 95 % par la
combustion de bois.

Le chauffage bois représente 11% de la consommation énergétique du secteur résidentiel, parmi électricité (50%), gaz naturel (28%), produits pétroliers (9%) et chaleur et froid issu de réseau(2%)

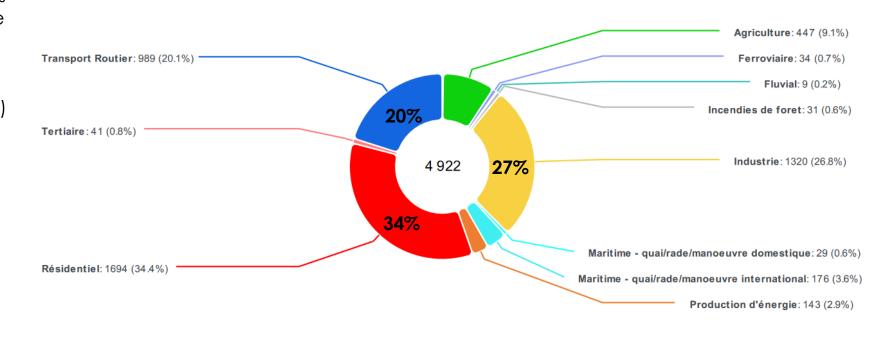


Le brûlage des végétaux contribue à augmenter les niveaux de particules fines.



► Industries des BdR Sidérurgie, Cimentiers Répartition sectorielle (t) (2019 - Bilan territorial - sans sources additionnelles)

AtmoSud Version Inventaire: 9.2 Emissions de PM2.5 : BOUCHES-DU-RHÔNE







PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

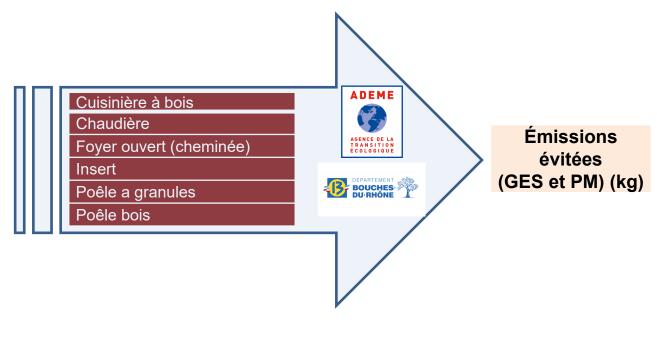
inspirer un dir meilleur

#### **ENJEUX PM2.5**

#### Fond Air Bois

NOMBRE et TYPE d'appareils déposés et installés

Appareils de chauffage au bois labellisé Flamme Verte 7\*



4170 appareils prévus

4 425 appareils changés

Entre 2019 et 2022

Émissions évitées (GES et PM) (kg)

-65 tonnes

PM10 🔛 🛂

-66 tonnes

Depuis la mise en œuvre du fond airbois, les émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) ont baissé de 57 tonnes (entre 2019 et 2022).



### Prévision du PPA à l'échéance 2025 :

- Pour l'action air bois :
- 42,3 t en moins d'émissions de PM2.5
- Pour les particules fines PM2.5 du secteur résidentiel : - 48 t



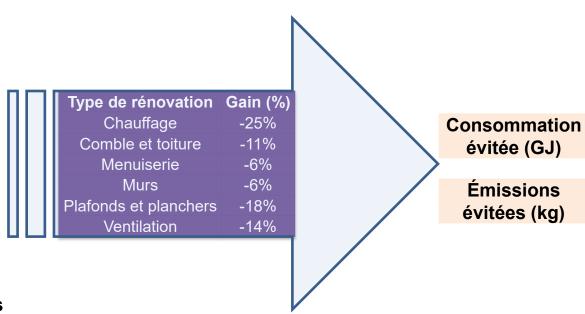




#### **ENJEUX PM2.5**

Rénovation énergétique Dispositif Provence Eco Rénov

> NOMBRE et TYPE de rénovations Sur un territoire







#### 10 813 rénovations effectuées Entre 2017 et 2022

	Nombre de dossiers par type de rénovation
Chauffage	5 312
Comble et toiture	2 395
Menuiserie	1 370
Murs	989
Plafonds et planchers	254
Ventilation	493
Total	10 813

**Consommation évitée (GJ)** 

**Emissions évitées (kg)** 

Consommation évitée (GJ)
-28 535

- = équivalent des consommations/émissions annuelles de 1862 logements sur le 13
- = 0.2 % du total de l'usage chauffage sur le 13









# Air-urbanisme : leviers et actions dans le territoire







## QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS ET LES PRÉCONISATIONS FAVORABLES À UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR ? 2 SOLUTIONS : RÉDUCTION À LA SOURCE ET ÉVITEMENT

Des recommandations et préconisations encouragent le développement d'initiatives visant une réduction de l'exposition¹:

INITIATIVES	APPLICATIONS ET IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR	
Distance à la source	+++ Concentrations de polluants, et donc l'exposition s'affaiblissent avec l'éloignement de la source.	
Réduction de l'activité émettrice	+++ Limitation du nombre de véhicule dans le quartier. + Modulation de la vitesse de circulation.  PDM ZFEm	
Bâtiments « écrans »	+ Protection du quartier et réduction de l'exposition.	
Démolition de bâtiments	+ Favorise la ventilation et donc la dispersion des polluants.	
Aération	+ Ouvertures et aérations des bâtiments orientées vers les zones les moins exposées.	
Transfert des activités	+ Transfert des activités moins sensibles vers des zones moins exposées, plus éloignées des rocades ou mieux protégées.	
Zones « tampon »	+/- Ecran anti-bruit : dépend de leur hauteur, leur position par rapport aux vents dominants, des conditions météorologiques. ?/+ Ecran végétaux (haies végétales ou arbres). ? Profil en long (faibles pentes). ? Profil en travers de la route (routes en déblai). → Peut limiter les situations à risques en déviant les panaches de polluants d'un endroit vers un autre.	
Process dépolluants	<ul> <li>+ Aménagement de jardins dépolluants ou filtrants.</li> <li> Abats poussières et enrobés drainants (asphalte poreux).</li> <li> Nettoyage des voiries.</li> <li>→ Favorisent le piégeage des particules (pas de remise en suspension) mais incertitude sur le long terme, impact sur la qualité des sols et des eaux non connus, phénomène de transfert de pollution possible.</li> </ul>	



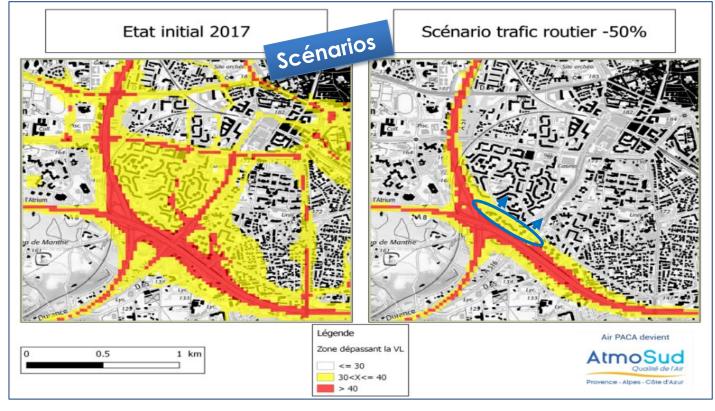




#### **QUARTIER ENCAGNANE – AIX-EN-PROVENCE**



Service de la politique de la Ville d'Aix et services transports de la ville Conseil de territoire du Pays d'Aix - service environnement Agence d'Urbanisme AUPA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES: société publique locale d'aménagement



## Préconisations

- Scénario pédagogique de réduction de 50 % du trafic : le quartier passe en dessous des VL et LD
  - → Leviers d'aménagements de la Ville : **politique de stationnement** et de mobilité sur le secteur, rénovation en écoquartier
- Zone incompressible autour des voies autoroutières qui se maintient montrant leurs influences (Dans le cas de l'étude sur Encagnane, la réduction du trafic ne concernait pas sur les autoroutes A8 et A51)
  - → S'écarter de la source : mettre les habitations à distance de la zone d'influence pour réduire l'exposition des populations : programme de réaménagement par la SPLA

Prise en compte des futures activités émettrices et gestion de l'urbanisation en lien avec la qualité de l'air







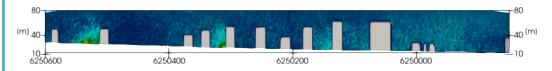
#### ACCOMPAGNEMENT DE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

## Accompagnement du programme Marseille Euromed : une approche intégrée et innovante de la question de l'air









- ▶ Benchmarks (réglementations, urbanisations, solutions...)
- ► Campagne de mesure diagnostic
- ► Etude de **modélisation 3D** sur le quartier des Fabriques
- ► Accompagnement sur les Fabriques, sur le parc Habité, rencontres d'entreprises souhaitant s'installer, conseils sur des propositions de prestations adressées à l'EPAEM...
- Des expérimentations valorisant le territoire

#### N4CLF - Nature For City Life W

#### www.nature4citylife.eu





Objectif stratégique : Développer et valoriser la nature en ville pour renforcer l'attractivité des territoires et d'adapter aux changements climatiques

#### Objectifs opérationnels:

Informer, **sensibiliser**, sur les services rendus par la nature en ville en se basant sur des **sites de démonstration (mesures – QRcode)** 

Mobiliser les aménageurs, élus pour renforcer la nature en ville dans des projets d'aménagement urbains







#### ACCOMPAGNEMENT DE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

#### PDM Plan De Mobilité Métropole Aix Marseille Provence

Le PDM vise : un paysage urbain revalorisé, apaisé, inclusif et définitivement « smart » pour l'horizon 2030 et met en place des leviers pour sortir du tout voiture et aller vers une mobilité métropolitaine décarbonée

- Enjeux et objectifs tirés des ateliers techniques de concertation
- Projet arrêté en décembre 2019
- Concertation publique en 2020
- Adoption en 2021





#### Plus-value des évaluations

- de travail pour la prise en compte de la QA
- visions avec les réseaux d'acteurs transports,
- Participer et orienter les GT
- Echanger et partager les urbanistes,...
- Produire l'évaluation du plan ainsi qu'une analyse décisionnelle associée

#### PCAEM Pan Climat Air Énergie Métropolitain





AtmoSud: Diagnostic et évaluation du plan climat Participation aux échanges et suivi des actions

- ► Favoriser un **aménagement résilient** face aux changements climatiques – Axe 2 (Îlots de chaleur urbain, bioclimatisme, ventilation de nouvelles constructions, information sur les épisodes de pollution à l'ozone...)
- ▶ Mobilisation autour des **enjeux Air Climat Energie** Axe 12 (Projet Réponses, Diams...)
- ▶ Améliorer la qualité de l'air dans les ERP recevant des publics sensibles et dépolluer l'air des équipements éducatifs et bâtiments sensibles – action 52 (Formation, mesures dans les écoles,...)



## **QUESTIONS**

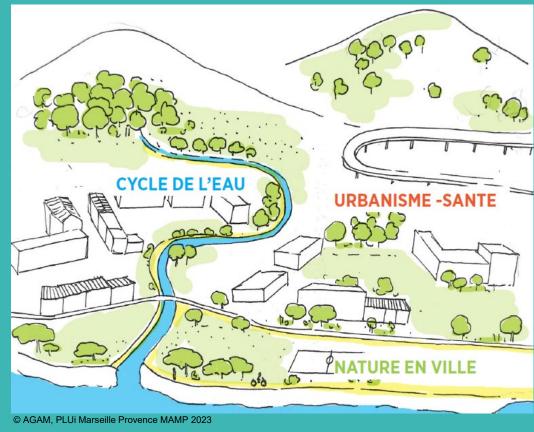






## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR AVEC LE PLUI

Retour d'expérience de la démarche Urbanisme-Santé PLUi de Marseille Provence















#### **SOMMAIRE**

#### INTRODUCTION

Pourquoi travailler sur l'« urbanisme santé » ? Genèse de la démarche santé-PLUi sur Marseille-Provence

Partie 1 - Les prérequis à l'évitement des populations exposées : problématique évidente, atterrissage réglementaire complexe

Philosophie générale des mesures d'évitement dans un PLUi Définir une zone de vigilance santé, prérequis aux mesures d'évitement

Partie 2 - Un panel de mesures déployées en modification n°3

Le choix d'une « zone de vigilance Santé de 150 m » Une ré-interrogation avec les communes des emplacements réservés inscrits

Partie 3 - L'OAP « Nature en ville, Santé & Résilience »

Un volet entièrement consacré à la santé

Focus Fiche 14: « Minimiser l'exposition à la pollution de l'air (et aux nuisances sonores) »

Focus Fiche 11 : « Accompagner le déploiement des transports en commun et l'essor des modes actifs »

#### CONCLUSION





#### INTRODUCTION

- La « qualité de l'air » traduite dans le cadre de la démarche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) au sein du service PLUi de Marseille Provence ;
- Des réflexions et études préalables depuis 2021 : avancées « à tâtons » notamment sur des questions méthodologiques et réglementaires ;
- Des documents évolutifs et adaptatifs ;
- Une démarche qui s'inscrit aujourd'hui **dans la <u>modification n°3 du PLUi,</u>** plus particulièrement sous forme <u>d'OAP thématique « Nature en ville, Résilience & Santé »</u>

## AGENCE PURBANISME DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

### **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

#### INTRODUCTION: POURQUOI TRAVAILLER SUR « L'URBANISME SANTÉ »?

- Des enjeux de qualité de l'air évidents sur le territoire de Marseille-Provence
- Un contexte et des évènements (canicule de 2019, crise sanitaire...) qui ont conduit à une appropriation politique progressive des enjeux
- Des avis des Partenaires Publics Associés (État, MRAe et ARS) dans le cadre du PLUi de 2019 qui appuient le besoin de s'approprier ces enjeux ; Cas concrets à éviter
- Un cadre réglementaire qui évolue vis-à-vis de ces thématiques :
  - A l'échelle de la Métropole : Plan Climat Air Énergie territoriaux (PCAEM), révision du Plan de Mobilité Métropolitain (PMM)...
  - Documents cadres: PPA, PRSE 4, SRADDET;
  - Évolutions législatives: Loi Climat & Résilience, loi d'Orientation des Mobilités (2019), révision 2022 des seuils de références OMS.











## LAMETROPOLE AGENCE D'URBANISME DEL REGIONÉRATION DEL REGIONÉRATION DEL REGIONÉRATION DEL REGIONERATION DEL REGIONERATIO



### **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

#### INTRODUCTION: GENÈSE DE LA DÉMARCHE SANTÉ-PLUI

#### Un travail partenarial mis en œuvre avec l'Agam

- Des premières rencontres avec les partenaires territoriaux : Agence Régionale de Santé, Atmosud...
- Des rencontres avec les autres services métropolitains (air-bruit, climat...) et communaux.

#### Une priorité aux mesures d'évitement des pollutions et nuisances

#### Une démarche préalable scindée en 4 phases :

- Travail préalable de Benchmark des démarches Santé-Urbanisme au sein des autres métropoles (Rennes, Orléans, Grenoble, Nice...)
- Diagnostic du territoire et une acculturation des enjeux (expositions, émissions et concentrations...)
- Propositions d'atterrissage réglementaire dans le PLUi avec estimations des impacts (2 scénarios)
- Une démarche partagée (communes, directions opérationnelles métropolitaines...).







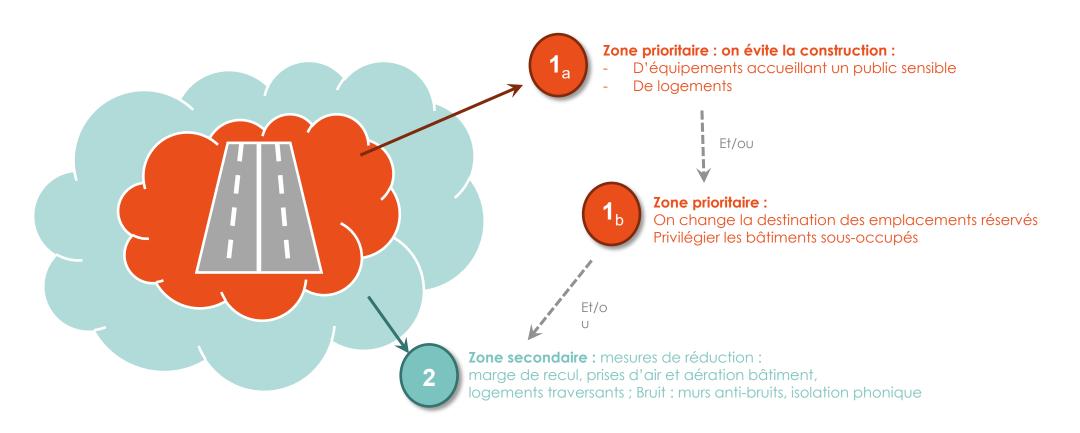
## ACENTE PURRANISME DE L'AGGIOMERATION MASSEILLASE L'A METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

PPA
Plan de
Protection de
l'Atmosphère

### **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

## PARTIE 1 - LES PRÉREQUIS À L'ÉVITEMENT DES POPULATIONS EXPOSÉES : PROBLÉMATIQUE ÉVIDENTE, ATTERRISSAGE RÉGLEMENTAIRE COMPLEXE

Philosophie générale des mesures d'évitement dans un PLUi



## LAMETROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

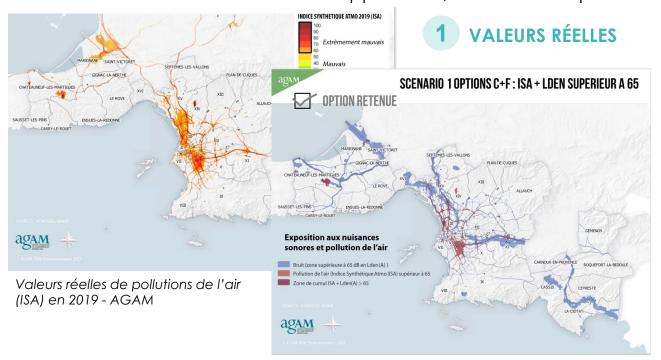


## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

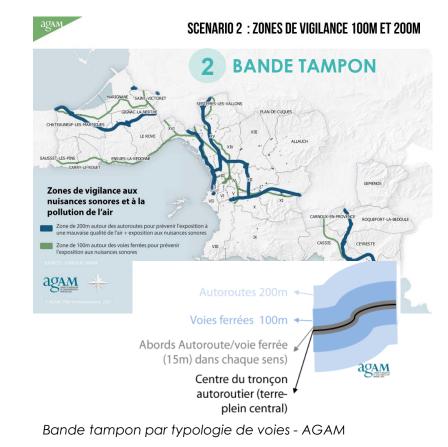
## PARTIE 1 - LES PRÉREQUIS À L'ÉVITEMENT DES POPULATIONS EXPOSÉES : PROBLÉMATIQUE ÉVIDENTE, ATTERRISSAGE RÉGLEMENTAIRE COMPLEXE

Définir une zone de vigilance santé, prérequis aux mesures d'évitement

• En l'absence de référence applicables, 2 scénarios exploratoires



Cumul avec les nuisances sonores (LDEN) en 2019 - AGAM



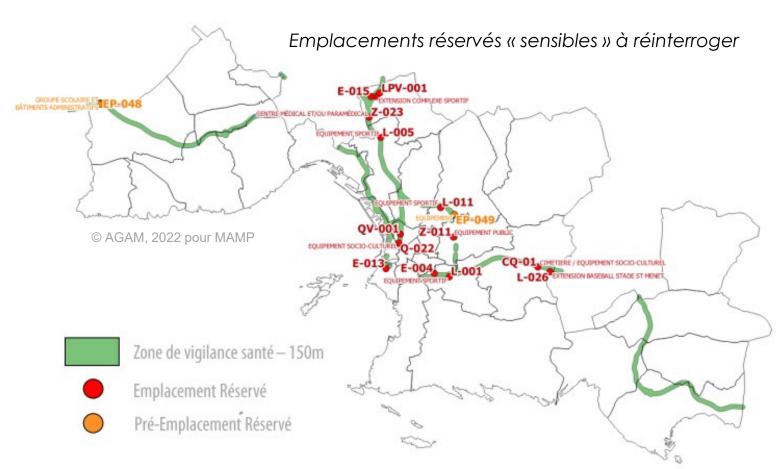




#### PARTIE 1 - LES PRÉREQUIS À L'ÉVITEMENT DES POPULATIONS EXPOSÉES : PROBLÉMATIQUE ÉVIDENTE, ATTERRISSAGE RÉGLEMENTAIRE COMPLEXE

Le choix d'une « zone de vigilance Santé de 150m »

- Choix du scénario 2 :
  - Déploiement plus rapide : « mesure d'urgence »
  - Justification plus simple
  - Lisibilité accrue
- Définition d'une « zone de vigilance Santé » de 150m de part et d'autres des autoroutes principales, conformément aux préconisations du PPA 13 révisé (action n°43).
- Une évaluation des impacts relativement faible





#### PARTIE 2 - UN PANEL DE MESURES DÉPLOYÉES EN MODIFICATION N°3

1 – RÉGLEMENT GRAPHIQUE – Réinterrogation des emplacements réservés et autres mesures

Réinterrogation des ER « sensibles » dans la zone de « vigilance santé » (bande autoroutière de 150 m)

Concertation sur les opérations d'aménagement (en cours)

Protection du patrimoine naturel des secteurs surexposés – Epaisseur végétale et rôle « écran »

2 – RÉGLEMENT ÉCRIT – Préciser et inscrire une définition des établissements « sensibles »

Lexique précisant les types d'équipements visés au regard des enjeux à long terme de qualité de l'air

3 – OAP MULTITHÉMATIQUE - Élaboration d'un Volet « Santé »

Mise en œuvre d'orientations générales sanitaires, en particulier favorables à la qualité de l'air





#### PARTIE 2 - UN PANEL DE MESURES DÉPLOYÉES EN MODIFICATION N°3

Ré-interrogation des emplacements réservés inscrits avec les communes

Exemple 1 : Suppression d'un ER pour l'implantation d'un groupe scolaire accueillant des populations sensibles le long de l'A55 (bande vigilance santé de 150 mètres)

Exemple 2 : Inscription d'Espaces Verts Protégés sur des secteurs à proximité de l'autoroute A50

#### Avant modification n°3



Après modification n°3



Avant modification n°3



Après modification n°3



## AGENCE PURBANISME DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

#### PARTIE 3 - L'OAP « NATURE EN VILLE, SANTÉ & RÉSILIENCE »

#### Un volet entièrement consacré à la santé



#### Intérêts de l'outil OAP :

- Rapport de compatibilité
- Dimension pédagogique importante
- Souplesse et évolutivité possible (au fil des procédures)

Des orientations générales et des principes d'aménagement de « bon sens »

#### 4 fiches sur le volet « Santé » dont 2 favorables à la qualité de l'air, 11 orientations générales :

- Fiche 11: accompagner le déploiement des transports en commun et l'essor des modes actifs dans les projets
- Fiche 12 : optimiser l'aménagement des espaces communs pour le confort et le bien-être
- Fiche 13 : réduire les îlots de chaleur urbains
- Fiche 14: minimiser l'exposition à la pollution de l'air et aux nuisances sonores





### PARTIE 3 - L'OAP « NATURE EN VILLE, SANTÉ & RÉSILIENCE »

Focus Fiche 14: « Minimiser l'exposition à la pollution de l'air (et aux nuisances sonores) »

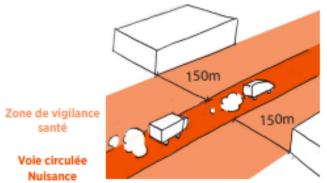
### Principes d'évitement



Eviter l'implantation des établissements accueillant des publics sensibles\* dans une zone de vigilance santé\*\*.

La zone de vigilance santé\*\* de 150m a été définie suivant des recommandations du Plan de Protection d'Atmosphère de l'Agence Régionale de Santé et d'AtmoSud, de part et d'autre des autoroutes suivantes, à l'exception des portions sous-terraines: A7, A50, A55, A507 (L2 Plombières-Saint-Loup), portions aériennes du tunnel Prado-Carénage.

### Etablissement accueillant des publics sensibles

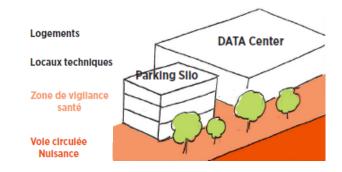


### Principes de réduction



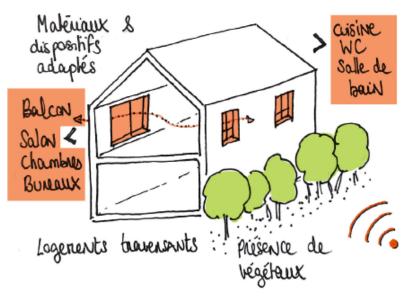
À l'échelle de la parcelle ou de l'opération d'aménagement : dans la zone de vigilance santé ou à ses abords, implanter dans la mesure du possible, les logements ou les établissements sensibles, les plus éloignés de la source de pollution :

- · A travers une logique de retrait des constructions;
- A travers le choix des destinations des constructions, en privilégiant les bâtiments les moins occupés en premier plan (parking relais, entrepôt logistique, lieux de stockage, DATA Center, production énergétique, cimetière...)





A l'échelle du bâtiment, répondre à des modalités de conception permettant une meilleure protection des habitants et usagers :



Conception et configuration pour protéger les habitants et les usagers



### PARTIE 3 - L'OAP « NATURE EN VILLE, SANTÉ & RÉSILIENCE »

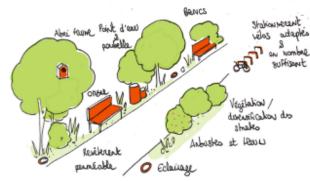
Fiche 11 : « Accompagner le déploiement des transports en commun et l'essor des modes actifs »

- - Favoriser une continuité totale, une lisibilité (signalétique) et une sécurisation des cheminements piétons et cyclables...
- > En direction de l'arrêt de transport en commun et/ou du pôle d'échange multimodal (PEM) le plus proche de l'opération d'aménagement.
- > En lisière de l'opération d'aménagement (limite avec le domaine public ou les parcelles environnantes): trottoirs et/ ou cheminements doux (coulées vertes, promenades...).
- > Au sein de l'opération d'aménagement (entre les pieds d'immeuble et parties communes...).



Aménager des cheminements de qualité et adaptés à tous types de modes actifs notamment compatibles PMR

Prévoir de l'ombre, des bancs, des points d'eau potable, un éclairage adapté, desmatériaux de revêtement perméables, confort des escaliers, PMR / Prévention des usages dégradants (caniparcs + sacs déjection canines ; poubelle, sensibilisation).





### Encourager l'usage et le stationnement vélo par des dispositifs facilitateurs

- > Nivellement entre l'emplacement vélo et le cheminement cyclable au niveau 0
- > Entrées du stationnement vélo adaptées (pas d'obstacles)
- > Arceaux vélo en nombre suffisant (CF règlement)
- > Si local, couverture et intégration paysagère du stationnement vélo
- > Dans les opérations à destination d'équipements collectifs, de bureaux, commerces et/ou activité industrielle ou tertiaire: mise à disposition de douches / vestiaires à proximité du stationnement vélo
- > Ne pas contrevenir à la possibilité d'installer des bornes de recharges électriques pour véhicules individuels, y compris cyclables

Leviers indirects de moyen/long terme, importants pour la réduction des émissions à la source



## QUALITÉ DE L'AIR DANS LES





### CONCLUSION

**BOUCHES-DU-RHÔNE** 

Des freins inhérents à une démarche inédite

### **Contexte local**

- Un territoire très urbanisé et « polycentrique » : poids des liaisons interurbaines
- Un territoire géographiquement contraint (littoral, relief, risques...)
- Une saturation foncière et une problématique logements très prégnante
- Des coups partis inhérents à la taille du territoire
- Harmonisation à 18 communes

### Méthodologie

- Technicité du sujet
- Une absence de cadre réglementaire précis (Article R111 du code de l'urbanisme) et méthodologique
- Choix des scénarios et des seuils dans chaque scénarios >> Quelle justification, quel impact réel?
- Mesures d'évitement difficiles à mette en œuvre

### Propres au document d'urbanisme

 Le PLUi est efficace mais ne peut pas tout faire seul.







### CONCLUSION

Des chantiers d'approfondissement à venir

### Volet pédagogique

### **PROGRAMME 2023 ET MOYEN TERME**

- Réunions pédagogiques à destination des techniciens des communes
- Entretiens avec d'autres métropoles engagées dans cette démarche (Rennes, Orléans, Grenoble...)

### Poursuite du travail technique

### PROGRAMME 2023

- Attention portée à la jurisprudence
- Intégration des retours des communes
- Approfondissement en lien avec d'autres enjeux santé : cohérence urbanisme-mobilité, climat- énergie, ICU...

### LA SUITE DE LA DÉMARCHE

- Poursuite du travail d'évitement sur les ER, les opérations d'aménagement, voire des logements (à évaluer)
- Intégration de la bande vigilance dans le règlement
- Principes d'aménagement dans les opérations/projets
- Cohérence urbanisme transport (Actualisation CUT)



## CROISER LES POLITIQUES PUBLIQUES POUR UN URBANISME FAVORABLE À LA QUALITÉ DE L'AIR

Exemples de complémentarités PLUi et Plan de Mobilité











# Croiser les politiques publiques pour un Urbanisme Favorable à la Qualité de l'Air

Exemples de complémentarités PLUi & Plan de Mobilité

Partie 1 - L'horizontalité des plans et programmes, plus grand levier d'amélioration de la qualité de l'air

Partie 2 – Gagner en réactivité sur l'exposition des populations

Partie 3 - Des leviers structurels pour réduire les émissions à la source







### PARTIE 1 - L'HORIZONTALITÉ DES PLANS ET PROGRAMMES, PLUS GRAND LEVIER D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Exemple de l'articulation Plan de Mobilité-PLUi : enjeux & avantages

- Gagner en réactivité face à l'urgence des populations exposées
- Renforcer l'efficacité des mesures mises en œuvre de part et d'autre
- > Eviter l'émission à la source avant qu'elle ne se produise
  - Enjeu principal: particules fines et l'ozone

Des difficultés techniques à surmonter pour l'itération

- Acculturation des équipes : complexité du sujet « qualité de l'air », acteurs spécialisés
- Des équipes techniques à l'organisation (directions, calendrier...), aux profils différents
- > Des attentes, besoins différents selon les objectifs des services
- Une exigence plus technique que réglementaire



### AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**



### PARTIE 2 - GAGNER EN RÉACTIVITÉ SUR L'EXPOSITION DES POPULATIONS

Une course de vitesse selon le cadre réglementaire et opérationnel

- Utiliser les différentes temporalités de mise en œuvre pour accélérer ou temporiser
- Il faut quelques mois pour une coronapiste ou une délivrance de permis de construire, 2 à 3 ans entre la conception d'une modification PLUi et son approbation ou un parking-relais, une dizaine d'années pour un TCSP ou une ZAC

Déplacer les populations ou apaiser selon le contexte

- Les hypercentres urbains, plus exposés, ne sont pas « déplaçables »
- > Solutions résidant dans l'apaisement (piétonisation, modes actifs, baisse de vitesse de circulation...), ou la filtration à l'entrée des pollutions (ZFE)
- A contrario : infrastructures difficiles à déplacer ou modifier (autoroutes), besoin de mettre en œuvre un recul

Des mesures qui peuvent être révocables selon l'évaluation

Zone à faible émissions





### PARTIE 3 - RÉDUIRE LES ÉMISSIONS À LA SOURCE PAR LA VILLE DES PROXIMITES

- Emission = distance x performance énergétique du moyen de transport
- Lien entre distance, vitesse, densité et mode de déplacement
  - Durée moyenne de déplacement stable, différence entre urbain et périurbain : la vitesse
  - > Basse vitesse & courte distance : 80%+ de déplacement à pied, y compris en périurbain
  - Modèle urbain de la ville du ¼ d'heure = réaliser toutes ses activités (hors travail/université) à 1 km à pied (Vieux-Port) ou 5 km à vélo (échelle villes moyennes)
  - Nécessite une certaine densité, notion « d'aire de chalandise » des équipements (ex. 400 élèves dans l'aire de chalandise d'un collège)

### Outils possibles (plutôt autour des TC) :

- « Zone de bonne desserte » : favoriser la mixité fonctionnelle et limiter le stationnement
- > OAP Cohérence Urbanisme transport ou sectorielle

### AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



## **QUALITÉ DE L'AIR** DANS LES **BOUCHES-DU-RHÔNE**

### CONCLUSION

- La pollution de l'air, un sujet qui nous oblige à utiliser des outils, des compétences différentes
- Quel scénario idéal pour une ville favorable à la qualité de l'air ? Existe-t-il des exemples de ville ayant atteint le « zéro concentration » ?
- Quelle solidarité intercommunale voire régionale face aux polluants ?
- De nombreux facteurs non-dépendants de l'urbanisme, mais traités dans la stratégie climatique et les plans climats : pollution maritime ou aérienne, industries, chauffage particulier, pollens...
- Rôle des Agences d'urbanisme, institutions par nature transversales & partenariales, de favoriser l'itération entre grandes démarches et offrir des diagnostics partagés



# **QUESTIONS**







## CONCLUSION

Frédéric Bossard

Directeur général de l'Agam

















Avec la participation de







